

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE952

présenté par
Mme Batho et Mme Gueugneau

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 12 par les mots :

« , notamment afin de développer les circuits-courts pour satisfaire la demande alimentaire locale par des productions locales. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'inscrire le développement des circuits courts dans les objectifs du programme national pour l'alimentation, en particulier pour ce qui concerne les actions menées avec les collectivités territoriales.